



***Travaux de réhabilitation des vestiaires du CTM à
Chambéry
Lot n° 1 – Démolition – Maçonnerie - VRD***

***Avenant n°2
Au marché n° F19043***

TPLM

ENTRE :

Grand Chambéry – 106 allée des Blachères – CS 82618– 73026 CHAMBERY cedex, représentée par son vice-président M. Michel DYEN,

d'une part

ET

La société TPLM – ZA la Madeleine – 73340 Lescheraines, titulaire du marché FI9043 pour les Travaux de réhabilitation des vestiaires du CTM – Lot N°1

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 – RAPPEL DE L'OBJET DU MARCHE

Le marché porte sur la réhabilitation des vestiaires du CTM.

ARTICLE 2 - MOTIFS DE L'AVENANT

Cet avenant est établi pour les raisons détaillées ci-dessous.

Mise à jour des prestations :

Lors de l'exécution des travaux certaines prestations n'ont pas été réalisées car pas utiles, elles sont donc supprimées.

Art I.10.3 : Tranchée réseaux EU	- 270.00 € HT
Art I.10.4 : Canalisations Ø 200	- 240.00 € HT
Art I.10.5 : Regard de visite	- 845.00€ HT
Art I.10.8 : Confection de chaussée	- 1350.00€ HT

Soit une Moins-value de 2705 €HT

ARTICLE 3 – MONTANT DE L'AVENANT

	HT	TTC (20 %)
Montant du marché	123 000.00 €	147 600.00 €
Montant de l'avenant n° 1	6 024.38 €	7 229.26 €
Montant de l'avenant n° 2	-2705.00 €	-3246.00 €
Montant du marché + avenant 1 ;2	126 319.38 €	151 583.26€

Soit une augmentation du marché de 2,70 % du montant du marché initial.

ARTICLE 4 – CLAUSES FINANCIERES

Les parties acceptent les nouveaux prix et renoncent à tout recours pour tout fait antérieur à la signature de cet avenant.

ARTICLE 5 -AUTRES CLAUSES

Les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

Fait à Chambéry, le

L'Entreprise

Le Maître d'ouvrage,
Le vice-président chargé des bâtiments,
du patrimoine, des voiries et infrastructures,
M. Michel DYEN